

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Production Vidéo Professionnelle

*En vigueur au 01/01/2026*

---

### **PRESTATAIRE**

Laurent DIMBERTON  
Auto-entrepreneur - Vidéaste professionnel  
SIRET : 947 467 783 00017  
Adresse : 680 route des Aures, 26400 ALLEX  
Email : [contact@laurentdimberton.com](mailto:contact@laurentdimberton.com)  
Téléphone : +33 7 81 23 86 21  
Site web : <https://laurentdimberton.com>

Ci-après dénommé « le Prestataire » ou « nous »

### **ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre le Prestataire et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») souhaitant bénéficier des services de production vidéo professionnelle proposés.

Ces CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles du Client, sauf accord exprès et écrit du Prestataire.

**Nature des prestations :** Production de vidéos corporate, événementielles, publicitaires, institutionnelles ; captation aérienne par drone ; montage vidéo ; post-production.

**Obligation de moyens :** Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens et non de résultat. Il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens professionnels nécessaires à la réalisation des prestations.

### **ARTICLE 2 - ACCEPTATION DES CGV**

Toute commande de prestations implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses propres conditions générales d'achat.

Le fait de signer un devis, de verser un acompte ou de confirmer une commande vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes CGV.

Les présentes CGV sont disponibles sur le site internet du Prestataire et sont communiquées au Client préalablement à toute conclusion de contrat.

## ARTICLE 3 - DEVIS ET COMMANDES

### 3.1 - Établissement du devis

Tout projet fait l'objet d'un devis détaillé gratuit, établi par le Prestataire sur la base des informations fournies par le Client.

Le devis est valable **30 jours** à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, les tarifs sont susceptibles d'être révisés.

### 3.2 - Confirmation de commande

La commande n'est définitivement confirmée qu'après :

- Signature du devis par le Client avec la mention « Bon pour accord »
- ET réception de l'acompte de 30% du montant total TTC

Sans ces deux éléments, aucune date de tournage ne sera réservée et aucune prestation ne sera engagée.

### 3.3 - Modification du devis

Toute modification demandée par le Client après acceptation du devis fera l'objet d'un avenant écrit et pourra entraîner une révision des tarifs et des délais.

## ARTICLE 4 - TARIFS

### 4.1 - Prix

Les prix sont indiqués en euros, **hors taxe (HT)** sauf mention contraire.

**TVA non applicable** : Le Prestataire, bénéficiant du régime de franchise en base de TVA (article 293 B du CGI), ne facture pas la TVA.

### 4.2 - Application de la TVA en cas de dépassement de seuil

**CLAUSE IMPORTANTE** : En cas de dépassement des seuils de franchise en base de TVA au cours de l'année civile, le Prestataire devient assujetti à la TVA.

Dans ce cas :

- Le Prestataire en informera le Client par écrit dans un délai de 15 jours
- Les factures émises après notification incluront la TVA au taux légal (20%)
- Le montant HT reste identique, la TVA s'ajoute en sus
- Cette modification ne constitue pas un changement des conditions contractuelles

### 4.3 - Frais supplémentaires

**Frais de déplacement** : Au-delà de 30 kilomètres du siège du Prestataire : 0,70 € par kilomètre (aller-retour)

**Révisions supplémentaires** : Au-delà des cycles de révisions inclus : 100 € de l'heure

**Tournages supplémentaires** : Sur devis

## ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT

### 5.1 - Modalités de paiement

Sauf dispositions contraires mentionnées au devis, les paiements s'effectuent selon l'échéancier suivant :

- **Acompte de 30%** à la signature du devis (confirmation de commande)
- **2ème versement de 40%** une semaine avant le tournage / début de prestation
- **Solde de 30%** à la livraison finale

### 5.2 - Moyens de paiement

Les règlements peuvent être effectués par :

- Virement bancaire (coordonnées bancaires fournies sur devis/facture)
- Chèque à l'ordre de Laurent DIMBERTON
- Espèces (dans la limite légale de 1 000 €)

### 5.3 - Délais de paiement

Les factures sont payables **à réception**, sauf mention contraire. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

### 5.4 - Retard de paiement

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable :

- **Pénalités de retard** : 1,5 fois le taux d'intérêt légal (décret n° 2009-138 du 9 février 2009)
- **Indemnité forfaitaire** : 40 € pour frais de recouvrement
- **Frais de recouvrement supplémentaires** : le cas échéant, à la charge du Client

### 5.5 - Réserve de propriété

**CLAUSE ESSENTIELLE** : Conformément à l'article 2367 du Code civil, le Prestataire se réserve la propriété des vidéos produites jusqu'au **paiement intégral du prix**.

Le Client ne pourra utiliser, diffuser ou exploiter les vidéos tant que le solde n'aura pas été intégralement réglé.

### 5.6 - Suspension des prestations

En cas de retard de paiement d'un acompte ou d'un versement intermédiaire, le Prestataire se réserve le droit de **suspendre l'exécution des prestations** jusqu'à régularisation complète, sans que cela ne constitue une rupture de contrat de sa part.

## ARTICLE 6 - EXÉCUTION DES PRESTATIONS

### 6.1 - Délais

Les délais de réalisation sont indiqués à titre indicatif sur le devis. Le Prestataire s'efforce de respecter les délais convenus mais ne peut être tenu responsable des retards dus à :

- La fourniture tardive d'éléments par le Client
- Des demandes de modifications importantes
- Des cas de force majeure
- Des conditions météorologiques défavorables (utilisation drone)

## 6.2 - Conditions météorologiques

Pour les tournages impliquant l'utilisation du drone, le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou reporter si les conditions météorologiques rendent le vol dangereux :

- Vent supérieur à 30 km/h
- Pluie, neige, grêle
- Brouillard, visibilité réduite
- Orage

Le report se fera sans frais supplémentaires, selon les disponibilités des deux parties.

## 6.3 - Défaillance technique

Le Prestataire met en œuvre tous les moyens raisonnables pour sécuriser les données (doublons, backups). Toutefois, en cas de défaillance technique majeure rendant impossible la livraison :

- Un nouveau tournage sera proposé sans frais (dans la limite du raisonnable)
- Si impossible : remboursement de la partie concernée
- Responsabilité limitée au montant perçu pour la prestation

# ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

### 7.1 - Informations et éléments

- Fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations
- Respecter les délais de validation (5 jours ouvrés maximum)
- Formuler des retours clairs et précis

### 7.2 - Accès et autorisations

- Mettre à disposition les locaux et sites de tournage convenus
- Obtenir toutes les autorisations nécessaires (droits à l'image, autorisations de filmer)
- Informer des contraintes spécifiques (sécurité, accès)

### 7.3 - Paiements

- Respecter les échéances de paiement
- Accepter l'application de la TVA en cas de changement de régime fiscal

### 7.4 - Sauvegarde

- Effectuer ses propres sauvegardes des fichiers livrés
- Le Prestataire ne conserve les fichiers que 6 mois après livraison

# ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## 8.1 - Cession des droits sur les vidéos finales

Après paiement intégral, le Prestataire cède au Client les droits d'exploitation sur les **vidéos finales montées**, pour :

- Usage : communication corporate, réseaux sociaux, site web, événements
- Durée : durée légale de protection des droits d'auteur
- Territoire : monde entier

**Usages NON autorisés sans avenant :** diffusion TV/cinéma, revente, sous-licence, publicité grand public.

## 8.2 - Propriété des rushes

**CLAUSE ESSENTIELLE :** Les rushes, fichiers sources et éléments bruts restent la **propriété exclusive du Prestataire**. Seules les vidéos finales sont livrées.

Toute demande de rushes bruts fait l'objet d'un devis complémentaire.

## 8.3 - Droit moral

Le Prestataire conserve son droit moral. Le Client s'engage à mentionner le nom du Prestataire lors des diffusions, sauf accord contraire.

## 8.4 - Droits musicaux

**Musiques fournies par le Prestataire :** libres de droits ou sous licence appropriée.

**Musiques imposées par le Client :** le Client est seul responsable de l'obtention des droits (SACEM, etc.).

## 8.5 - Portfolio

Le Prestataire se réserve le droit d'utiliser les vidéos produites pour son portfolio, site web, réseaux sociaux, sauf opposition écrite du Client.

# ARTICLE 9 - LIVRAISON ET VALIDATION

## 9.1 - Modalités de livraison

Les vidéos finales sont livrées par téléchargement sécurisé (lien WeTransfer, Dropbox, Google Drive) ou remise en main propre sur support USB.

## 9.2 - Révisions incluses

Sauf mention contraire au devis, **3 cycles de révisions** sont inclus par vidéo (montage, sous-titres, musique, étalonnage mineur).

Au-delà : **100 € de l'heure.**

## 9.3 - Validation tacite

**IMPORTANT :** Si aucun retour n'est formulé dans un délai de **10 jours ouvrés** après livraison d'une version, celle-ci est réputée **tacitement validée**.

## **9.4 - Conservation des fichiers**

Le Prestataire conserve les vidéos finales pendant **6 mois** après livraison.

Passé ce délai, toute demande de re-livraison pourra faire l'objet d'une facturation. Le Client doit effectuer ses propres sauvegardes.

# **ARTICLE 10 - ANNULATION ET RÉSILIATION**

## **10.1 - Annulation par le Client**

**Plus de 48 heures avant :** facturation du consommé uniquement

**Entre 48h et 24h avant :** facturation de 50% du montant total

**Moins de 24h avant :** facturation de 75% du montant total

## **10.2 - Report**

Un report sans frais est possible si demandé plus de 48 heures avant, sous réserve de disponibilité.

## **10.3 - Résiliation pour manquement**

En cas de manquement grave d'une partie (non-paiement, non-respect des obligations), l'autre partie peut résilier après mise en demeure de 15 jours restée sans effet.

# **ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ**

## **11.1 - Assurances**

Le Prestataire est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une assurance spécifique drone.

## **11.2 - Limitation de responsabilité**

La responsabilité du Prestataire est limitée au montant effectivement perçu pour la prestation concernée.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable :

- Des retards dus au Client
- Des problèmes techniques tiers (plateformes de diffusion)
- De l'usage non conforme des vidéos par le Client
- Des dommages indirects (perte d'exploitation, manque à gagner)
- Des cas de force majeure

# **ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE**

Sont considérés comme cas de force majeure : catastrophes naturelles, épidémies, guerres, grèves générales, incendies, inondations, restrictions gouvernementales, défaillance des réseaux de télécommunication.

En cas de force majeure persistant au-delà de 3 mois, le contrat peut être résilié sans indemnité.

## **ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITÉ**

Le Prestataire s'engage à préserver la confidentialité des informations sensibles du Client pendant la durée du contrat et 3 ans après son terme.

## **ARTICLE 14 - DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément au RGPD, les données collectées (nom, email, téléphone) sont utilisées uniquement pour l'exécution des prestations.

Le Client dispose d'un droit d'accès, rectification, suppression en contactant :  
contact@laurentdimberton.com

## **ARTICLE 15 - CLAUSE DE NON-DÉBAUCHAGE**

Le Client s'interdit de démarcher ou embaucher les collaborateurs du Prestataire pendant le contrat et 24 mois après, sous peine d'une indemnité forfaitaire de 12 mois de rémunération brute.

## **ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

### **16.1 - Droit applicable**

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

### **16.2 - Règlement des litiges**

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, les tribunaux compétents du ressort du **Tribunal de Romans-sur-Isère (26)** sont seuls compétents.

### **16.3 - Médiation**

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige non résolu.

Coordonnées du médiateur : [À compléter si applicable]

## **ARTICLE 17 - MODIFICATION DES CGV**

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis.

## **ARTICLE 18 - NULLITÉ PARTIELLE**

Si une clause des présentes CGV est déclarée nulle, les autres clauses restent applicables.

## **ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

**Le Client déclare :**

- Avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente
- Les accepter sans réserve
- Reconnaître qu'elles font partie intégrante du contrat

*L'acceptation des CGV est matérialisée par :*

- La signature du devis avec mention « Bon pour accord »
- Le versement de l'acompte de 30%

---

*Conditions Générales de Vente - Laurent DIMBERTON  
Dernière mise à jour : 01/01/2026  
Version 1.0*